

Je VOTE élections syndicales

AVIS D'ÉLECTION

La présidente du comité d'élection et de référendum annonce la tenue d'élections générales pour l'ensemble des postes du conseil d'administration du SEPI, **le mardi 4 juin 2024**.

Cette élection se tiendra de façon virtuelle grâce à un vote électronique via la plateforme *Votez.com*.

Tout membre en règle* du SEPI peut poser sa candidature à l'un ou l'autre des cinq (5) postes:

- Présidence
- 1^{re} vice-présidence
- 2^e vice-présidence
- 3^e vice-présidence
- Secrétariat-trésorerie

Le formulaire de mise en candidature, les critères et modalités, de même que les procédures d'élection sont disponibles sur le site Internet du SEPI (www.sepi.qc.ca/jevote) ou aux bureaux du SEPI situés au 745, 15^e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

Caroline Alain
Présidente du comité d'élection et de référendum

* ÊTES-VOUS MEMBRE ?

Faites votre demande d'adhésion

Je paye des cotisations syndicales, donc je suis membre ?

Pas nécessairement. La formule «Rand» prévoit, entre autres, que tout salarié représenté par une accréditation syndicale paye automatiquement sa cotisation syndicale (en % du salaire gagné).

Cependant, pour pouvoir participer à la vie syndicale, «avoir son mot à dire» et exercer son droit de vote, il faut faire une demande d'adhésion au syndicat. La personne déléguée de votre établissement a en main les formulaires nécessaires à votre demande [comme sur l'image à droite]. Si vous êtes sur appel, sans lieu de travail distinct, contactez-nous sans tarder au 514 645-4536 ou à l'adresse suivante: courrier@sepi.qc.ca. Nous vous ferons parvenir un formulaire dans les meilleurs délais.

Veillez prendre note que les formulaires reçus après le 1^{er} avril 2024 ne pourront être admis en vue de l'élection du 4 juin, étant donné la fermeture de la liste électorale à cette date.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

745, 15^e Avenue
Pointe-aux-Trembles
TÉL. 514 645-4536
TÉLÉC. 514 645-6951
www.sepi.qc.ca

FORMULAIRE
Demande d'adhésion au syndicat

de matricule (CSPSI): _____

Prénom: _____

Nom: _____

Établissement: _____

Adresse du domicile: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Numéro de téléphone principal: (____) _____

Courriel personnel: _____

Courriel professionnel: _____ @sepi.qc.ca

J'autorise le SEPI à me transmettre de l'information (ex. infolettre, etc.) à l'aide des coordonnées ci-haut mentionnées.

JE DONNE LIBREMENT MON ADHÉSION AU SYNDICAT.
Je m'engage à observer les statuts, règlements et décisions et à payer la cotisation liée par le syndicat. Cette adhésion entrera en vigueur le jour de mon admission au syndicat.

J'ai payé ma première cotisation syndicale de 25.
[Veuillez coller votre 25 à l'arrière de ce formulaire et le retourner au syndicat.]

Date: _____

Signature du membre: _____

Signature du témoin: _____

offre à la



MESSAGE DU COMITÉ D'ÉLECTION ET DE RÉFÉRENDUM

À la suite des changements adoptés au *Règlement sur la procédure d'élection et de référendum* lors du conseil des personnes déléguées du 8 février 2024, le comité d'élection et de référendum a procédé aux modifications à la procédure d'élection afin qu'elle puisse se faire en mode virtuel le 4 juin 2024.

Tous les membres en règle du SEPÎ au 1^{er} avril 2024 recevront un accès à la plateforme sécurisée *Votez.com*. Il n'y aura pas de listes envoyées dans les écoles ni de vote postal puisque tous les membres auront un accès à la plateforme de vote peu importe l'endroit où ils enseigneront le jour de l'élection. Aussi, aucun besoin de personnes greffières dans les établissements pour administrer le vote puisque chacun exercera son droit de vote grâce à l'appareil électronique de son choix.

Pour toute question concernant la procédure d'élection, vous pouvez trouver tous les documents pertinents sur le site Internet du SEPÎ à www.sepi.qc.ca/jevote ou contacter le comité d'élection et de référendum à l'adresse election@sepi.qc.ca.

■ Caroline Alain, présidente du comité d'élection et de référendum | election@sepi.qc.ca



ANNONCE DE L'ASSEMBLÉE DE MISE EN CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS DU 4 JUIN 2024

Veuillez noter que l'assemblée publique de mise en candidature pour les élections aux différents postes du conseil d'administration du SEPÎ du 4 juin 2024 **se tiendra aux bureaux du SEPÎ le lundi 8 avril 2024 de 16 h 30 à 18 h 30**. Les personnes candidates aux différents postes devront s'assurer que leur formulaire soit bien complété et valide. Les personnes candidates auront jusqu'à 60 minutes après l'ouverture de cette assemblée pour faire parvenir leur candidature à la présidente du comité d'élection et de référendum. L'annonce des personnes candidates officielles pour chaque poste se fera lors de cette soirée. Voir la procédure d'élection sur le site Internet pour plus de détails (www.sepi.qc.ca/jevote).

■ Caroline Alain, présidente du comité d'élection et de référendum | election@sepi.qc.ca

Appel de CANDIDATURES

Des postes étant toujours vacants, nous sommes donc à la recherche de personnes membres intéressées à s'impliquer davantage dans la vie syndicale du SEPÎ en prenant part aux travaux de certains comités permanents, comités temporaires et comités de la convention et de la LIP. Vous trouverez ci-dessous les postes à pourvoir pour chacun des comités :

Comités permanents

- Comité d'élection et de référendum: 1 personne membre et 3 substituts

Comités temporaires

- Comité de la diversité sexuelle et de genre : 1 personne membre
- Comité HÉROS (environnement) : 5 personnes membres

Comité de la convention et de la LIP

- Comité consultatif aux services EHDAA : 1 substitut

GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Le SEPÎ a à cœur de faire la promotion d'un syndicalisme à l'image de ses membres. Nous sommes donc à la recherche de personnes membres issues des communautés culturelles désireuses de participer à un groupe de travail visant à faire la promotion de la mixité des cultures dans la vie syndicale. Les travaux du groupe porteront notamment sur l'identification et le déploiement de pistes de solution afin de favoriser la représentativité au sein de nos instances. Pour prendre part aux travaux du groupe, nous vous invitons à faire connaître votre intérêt en envoyant un courriel à candidature@sepi.qc.ca.

GROUPE DE TRAVAIL DU 25^E ANNIVERSAIRE DU SEPÎ

Le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île existe dans sa forme actuelle depuis la restructuration des commissions scolaires et des syndicats de 1998. L'année de travail 2023-2024 marque donc le 25^e anniversaire de notre organisation syndicale. Afin de célébrer cet anniversaire, le SEPÎ est à la recherche de personnes membres désireuses de mettre à profit leurs idées et de contribuer à l'organisation des festivités. Les personnes membres désirant contribuer à l'organisation des événements soulignant cet anniversaire important sont invitées à faire connaître leur intérêt en écrivant à candidature@sepi.qc.ca.

COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE ?

Toute personne membre du SEPÎ peut soumettre sa candidature. De plus, dans un désir de représentativité, nous sommes à la recherche de personnes membres provenant de tous les secteurs d'enseignement et de tous les niveaux d'expérience syndicale.

Les personnes membres intéressées à s'impliquer au sein de l'un ou l'autre de nos comités ou groupes de travail sont invitées à soumettre leur candidature par courriel à l'adresse candidature@sepi.qc.ca **avant 13h le vendredi 15 mars 2024**. Seules les candidatures reçues à cette adresse seront considérées.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter Olivier Blanchard par courriel à l'adresse suivante: olivierblanchard@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CONDUITE DE LA NÉGOCIATION NATIONALE 2023

Le SEPÎ est à la recherche de personnes désireuses de participer à un groupe de travail visant à faire un bilan de la conduite de la négociation nationale 2023. Les travaux du groupe porteront sur les mécanismes à mettre en place afin de favoriser une plus grande adhésion des enseignantes et enseignants aux différentes étapes du processus entourant la conduite d'une négociation nationale, notamment en identifiant des pistes de solution permettant une meilleure représentativité des personnes membres lors des assemblées générales.

Toute personne membre du SEPÎ peut soumettre sa candidature. De plus, dans un désir de représentativité, nous sommes à la recherche de personnes membres provenant de tous les secteurs d'enseignement et de tous les niveaux d'expérience syndicale.

Pour prendre part aux travaux du groupe, nous vous invitons à faire connaître votre intérêt en envoyant un courriel à candidature@sepi.qc.ca **avant 13h le jeudi 28 mars 2024**. Seules les candidatures reçues à cette adresse seront considérées.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter Sylvie Zielonka par courriel à l'adresse suivante: sylviezielonka@sepi.qc.ca.

Invitation

ACTIVITÉ SOCIALE

Nous vous attendons le
**jeudi 14 mars prochain de
16 h 30 à 18 h 30 au BoulZeye**

(3655, boul. du Tricentenaire,
Pointe-aux-Trembles, QC H1B 5X4)
afin de célébrer la

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Au menu: un tirage de prix de
présence, un photobooth et une
prestation de l'humoriste de la
relève **Virginie Courtiol!**

Deux consommations vous
seront gracieusement offertes.



JEUDI
14
MARS
2024

*L'activité sociale est réservée
exclusivement aux membres du SEPÎ.*

FGJ | DATE DE REMISE DES NOTES AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Le SEPÎ a effectué des représentations auprès du centre de services scolaire afin de déterminer la date de remise des notes. Au **préscolaire-primaire** la date limite est le **vendredi 21 juin à 16 h00**. Au **secondaire**, la date limite est le **mardi 25 juin à midi** sauf pour les résultats des groupes de ces matières:

- Science et technologie – 055410;
- Applications technologies et scientifiques - 057410;
- Anglais: 5^e secondaire – 134530;
- Math: Culture, société et technique (CST) – 063420.

Pour les résultats de ces matières, la date limite pour remettre les notes est le **26 juin à midi**.

Par conséquent, votre direction **ne peut en aucun cas exiger que vous remettiez vos notes avant ces dates**. Si votre direction en venait à vous présenter une telle demande, n'hésitez pas à en informer la personne membre du conseil d'administration responsable de votre établissement dans les plus brefs délais.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

RAPPEL | LE CONCOURS HÉROS EST PROLONGÉ JUSQU'AU 10 MAI 2024!

Et si on jouait le jeu de s'imaginer ce que le futur nous réserve : Que nous réservera l'an 3000 ?

Cette prochaine ère inspire-t-elle le rêve ou les pires terreurs ? Chose certaine, l'intelligence artificielle (IA) aura un impact certain sur nous et notre environnement. Elle se pointe déjà le nez dans toutes les sphères d'activités, et le monde de l'éducation n'y échappe pas. Autant l'IA fait peur, autant elle suscite l'espoir de trouver des solutions numériques aux grands enjeux qui menacent l'existence humaine.

Une révolution est en marche. Qui sait, si on trouvait les moyens de proposer de la faire en tout respect des 5 valeurs héros, peut-être que la vie sur terre pourrait mieux s'en trouver, en l'an 3000...

CONCOURS HÉROS

Le concours héros est ouvert aux enseignantes et enseignants de tous les secteurs. Pour participer, il suffit de soumettre, **d'ici le 10 mai 2024**, un projet réalisé avec vos élèves en lien

avec le thème **Vers l'an 3000** et touchant les valeurs portées par le mouvement héros (humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture et solidarité).

En inscrivant votre projet en ligne, vous courez la chance de remporter un des nombreux prix pour votre classe ou votre établissement :

- **Participation individuelle** : prix de 150 \$;
- **Participation classe** : prix de 500 \$;
- **Participation établissement** : prix de 1000 \$.



De plus, des bannières seront remises aux classes et aux établissements gagnants et tous les projets inscrits recevront la certification héros.

Pour tous les détails ou pour inscrire votre projet au concours, nous vous invitons à visiter le [site Internet du mouvement héros](#).

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter M. Dominique Hervieux par courriel à l'adresse

suivante : dominiquehervieux@sepi.qc.ca.

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca

INFO | LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « MEMBRE D'UNE CLASSE À PART » EST DE RETOUR!

Lancé par la Caisse Desjardins de l'Éducation, le programme de reconnaissance – Membre d'une classe à part vise à mettre en lumière les personnes membres du personnel de l'éducation et reconnaître la place importante qu'elles occupent dans notre société. Au total, **50 000 \$ en prix sont à gagner** tout au long de l'année!

Le programme se déroulera **jusqu'au 15 novembre 2024** inclusivement.

Le concours s'adresse à toutes celles et tous ceux qui travaillent activement dans le milieu scolaire ou de la petite enfance, étudient dans ces domaines ou en sont retraitées ou retraités.

Pour participer, il s'agit simplement de remplir un court formulaire en ligne disponible en cliquant sur le lien ci-contre : www.caisseeducation.ca/reconnaissance.

■ Source : Caisse Desjardins de l'Éducation



© Desjardins

Semaine de relâche – Suspension des prestations du RQAP

Si votre **congé de maternité, de paternité ou d'adoption** coïncide avec la semaine de relâche, qui se déroulera cette année **du 3 au 9 mars 2024**, il est recommandé de demander la suspension de vos prestations du RQAP pour cette semaine, et ce, afin d'éviter une réduction de vos prestations.

En effet, comme prévu à l'entente intervenue à l'été 2022 entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le Gouvernement du Québec, les congés de maternité, de paternité et d'adoption en cours durant la semaine de relâche seront automatiquement suspendus et une paie régulière sera alors émise. Cette paie régulière est considérée comme un revenu concurrent par le RQAP et est déductible de ces prestations.

Ainsi, afin d'éviter une réduction de vos prestations du RQAP, vous pouvez demander la suspension de celles-ci durant la semaine de relâche en appelant au Centre de service à la clientèle du RQAP (1 888 610-7727) ou en accédant à l'onglet «Prestations» de votre dossier en ligne. Le cas échéant, vous pourrez alors reporter cette semaine de prestations, sans excéder la limite applicable. À noter qu'il est préférable de faire la demande de suspension préalablement au versement.

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca

VÉRIFICATION DES LISTES D'ANCIENNETÉ POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT RÉGULIER AYANT OBTENU UN POSTE (CONTRAT RÉGULIER) APRÈS LE 20 AVRIL 2023

Au cours des derniers jours, les listes d'ancienneté du personnel enseignant régulier ont été mises à jour par le CSSPI. Bien que cela soit peu fréquent, il arrive parfois que des erreurs aient été commises au cours de l'opération. Si celles-ci ne sont pas corrigées, cela pourrait avoir un impact sur le processus d'affectation et la sécurité d'emploi, notamment.

Il est à noter que la responsabilité de procéder aux vérifications nécessaires afin de s'assurer de l'exactitude des données qui y figurent relève des personnes membres au moment de leur inscription sur ladite liste. Ainsi, les personnes concernées ont reçu un courriel à cet effet de la part du SEPÍ en date du 20 février 2024.

Afin de vous permettre de procéder à la vérification, nous avons rendu les listes d'ancienneté disponibles sur notre site Web. Vous pouvez les consulter en cliquant sur le lien suivant : www.sepi.qc.ca/affectations.

Nous vous rappelons que le présent exercice ne concerne que l'ancienneté et non l'expérience, vous ne devez donc considérer que le temps travaillé sous contrat au sein du CSSPI.

Advenant le cas où vous désiriez faire apporter une correction aux listes d'ancienneté, vous devez contacter Isabelle Grenier par courriel (isabellegrenier@sepi.qc.ca) **au plus tard le 8 mars 2024** afin de demander un recalcul.

Pour toute autre question, nous vous invitons à contacter Maryse Meunier (marysemeunier@sepi.qc.ca) ou Élise Boivin-Comtois (eliseboivin@sepi.qc.ca).

■ Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

Secteur de la formation professionnelle (FP)

Vous avez **jusqu'au 15 mars pour formuler une demande de reconnaissance de nouveaux modules**. Vous pouvez les avoir acquis, soit en enseignant ce ou ces nouveaux modules, soit par compagnonnage, par formation pointue, par une nouvelle expérience acquise en entreprise ou toute autre expérience jugée pertinente par le centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

Sachez qu'il est aussi possible, dans certaines spécialités, de se voir reconnaître un ou des modules dans plus d'une sous-spécialité. Cet ajout pourrait faire toute la différence pour certaines personnes lorsque vient le moment de compléter les heures à contrat.

DES FONDS DISPONIBLES

Nous vous rappelons également que le CSSPI s'est engagé à **faciliter l'obtention de sommes requises pour de la formation** (individuelle ou collective). Des montants sont d'ailleurs disponibles par le biais du comité de perfectionnement du CSSPI. Vous en faites la demande par le biais de votre comité local de perfectionnement (CLP). En cas d'insuffisance de fonds, contactez-nous.

Enfin, sachez qu'afin de faciliter et de favoriser l'acquisition de nouvelles qualifications, vous pouvez obtenir, sur demande à votre direction au moment de la confection de votre tâche en octobre, jusqu'à l'équivalent de 60 heures sur 360 heures destiné aux autres activités professionnelles (ancienne tâche complémentaire) au prorata du contrat.

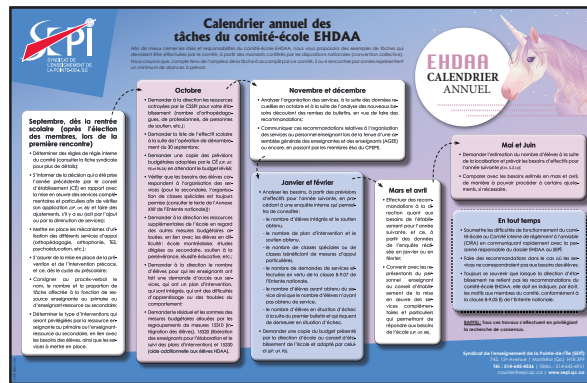
■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

FGJ | TÂCHES DU COMITÉ-ÉCOLE EHDAA : MARS/AVRIL

Voici une liste des éléments qui devraient être traités au comité-école EHDAA au cours des mois de mars et d'avril :

- Effectuer des recommandations à la direction quant aux besoins de l'établissement pour l'année suivante, et ce, à partir des données de l'enquête réalisée en janvier ou en février (consultation du personnel enseignant lors d'une assemblée générale des enseignants et des enseignants (AGEE) ou par les membres élus au CPEPE recommandée);
- Convenir avec les représentants du personnel enseignant au conseil d'établissement de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers qui permettront de répondre aux besoins de l'école (LIP, art. 88).

- Faire des recommandations dans le cas où les services ne correspondraient pas aux besoins des élèves.



N'hésitez pas à consulter le site Web du SEPÎ afin de prendre connaissance de la planification annuelle qui se retrouve à l'adresse suivante www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/ehdaa/Affiche-EHDAA-calendrier_taches.pdf ou encore, à communiquer avec moi pour obtenir de plus amples informations.

L'onglet EHDAA (www.sepi.qc.ca/ehdaa) regorge de fiches intéressantes, conçues pour vous faciliter les choses. Allez y faire un tour! Souvenez-vous toujours que lorsque la direction d'établissement ne retient pas les recommandations du comité-école EHDAA, elle doit en indiquer, par écrit, les motifs aux membres du comité, conformément à la clause 8-9.05 E) de l'Entente nationale.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

Saviez-vous que, contrairement à l'entrée progressive, il n'existe aucune entente ni aucune disposition négociée dans la convention collective concernant le *Bienvenue à la maternelle*? Afin d'inclure tout le cycle préscolaire, l'appellation *Bienvenue au préscolaire* sera utilisée tout au long de cet article.

Le *Bienvenue au préscolaire* est une activité d'accueil **organisée par l'école, si celle-ci le désire**, afin que les futurs élèves du préscolaire se familiarisent avec l'environnement scolaire qu'ils fréquenteront. Cette activité permet également d'établir un premier contact et d'observer les futurs élèves. Prenez bonne note que les enfants qui fréquenteront le préscolaire l'année prochaine ne sont pas considérés comme des élèves cette année.

On peut donc avoir le *Bienvenue au préscolaire* et l'entrée progressive dans une école ou encore, n'avoir que l'entrée progressive celle-ci étant conventionnée. **Cette décision vous revient, à titre de personnes enseignantes, et dépend de vos besoins.**

Dans l'éventualité où les personnes enseignantes souhaitent la tenue d'une telle activité, le personnel enseignant concerné devra obtenir une compensation en temps ou être rémunéré. Une entente à cet effet, **préalable à la tenue de l'activité**, doit se faire entre les personnes enseignantes concernées et la direction de l'école.

Nous vous suggérons très fortement **de ne pas utiliser vos journées pédagogiques** pour la tenue du *Bienvenue au préscolaire*. En choisissant une journée pédagogique, vous vous priveriez volontairement de temps de travail, de temps de suivi et de temps de planification, ce qui serait donner raison et prêter foi aux demandes patronales. **Nous suggérons aux titulaires du préscolaire de recourir au support de tous les collègues en AGÉE, entériné en CPEPE,**

afin d'avoir du soutien dans les choix que vous estimerez être les meilleurs, tant pour les modalités concernant le *Bienvenue au préscolaire* que pour celles de l'entrée progressive lors de la prochaine rentrée scolaire. Ces décisions concernent l'ensemble de l'équipe enseignante; pas seulement les titulaires du préscolaire.

La mesure budgétaire **15024 — Aide aux parents**, d'une somme d'environ 1000\$ par école primaire, peut être attribuée pour le *Bienvenue au préscolaire*. Tel que nous pouvons lire dans les règles budgétaires ministérielles, «*cette mesure vise à mieux accompagner les parents des élèves de l'éducation préscolaire et de la première année du primaire. (...) Cet accompagnement est élaboré de concert avec les conseils d'établissement et s'inscrit en complémentarité des mesures proposées par le ministère de la Famille pour mieux soutenir la transition vers l'école.*» On peut donc en conclure que la somme peut servir, entre autres, à défrayer le coût de la suppléance et ainsi permettre la libération des titulaires un jour régulier de classe. Toutefois, cette mesure n'étant pas une mesure protégée, elle peut aussi servir à d'autres projets en lien avec la persévérance scolaire. Encore une fois, nous vous conseillons de passer par vos CPEPE respectifs **sans tarder** afin de discuter du mode de répartition des ressources budgétaires de votre établissement et de faire les propositions qui répondent le mieux à vos besoins et à votre réalité.

Il faut toujours se rappeler que l'intervention et le dépistage précoces commencent dès le *Bienvenue au préscolaire*, car c'est à partir de ce moment que l'on peut cibler les enfants vivant avec des défis et des retards, que seuls un soutien approprié et une organisation scolaire adéquate pourront absorber.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

AGENDA

FERMETURE DE NOS BUREAUX

Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés durant la semaine de relâche. Nous serons de retour le lundi 11 mars 2024.

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> Le mercredi 28 février 2024 de 13 h 15 à 16 h 30 : conseil des personnes déléguées au Club de golf Métropolitain Anjou

FORMATIONS

**** INSCRIPTION NÉCESSAIRE ****

- >> Le mercredi 13 mars 2024 de 9 h 00 à 15 h 30 :** formation sur le conseil d'établissement aux bureaux du SEPĪ
- >> Le vendredi 22 mars 2024 en avant-midi :** formation sur la santé et sécurité au travail (SST) au Club de golf Métropolitain Anjou

CALENDRIER DES FORMATIONS

Vous trouverez la description complète des formations sur notre site Web, au www.sepi.qc.ca, sous l'onglet Agenda → Formations (www.sepi.qc.ca/agenda/formations).



FORMATION	DATE	POUR QUI?	LIEU	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Conseil d'établissement (CÉ)	13 mars 2024 9h00 à 15h30	Toutes les enseignantes et tous les enseignants. Priorité aux personnes représentantes aux comités.	Aux bureaux du SEPÎ	1 ^{er} mars à 12h00
Santé et sécurité au travail (SST) - La violence en milieu de travail	22 mars 2024 en avant-midi	Toutes les enseignantes et tous les enseignants.	Club de golf Métropolitain Anjou	15 mars à 12h00
Délégué(e) 101	17 avril 2024 9h00 à 15h30	Personnes déléguées récemment élues.	Aux bureaux du SEPÎ	10 avril à 12h00

Veillez noter que le dîner est fourni pour les formations d'une journée.



FAITES VITE! LES PLACES SONT LIMITÉES!

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec nous par téléphone au 514 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca.

Inscription web



1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide confidentielle?

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720



Le **TOPD** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca